



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 9 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Tatiana Taillefert : « *Est-ce que l'invasion record de frelons asiatiques attendue pour 2025 inquiète la Municipalité ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant

« Le Conseil communal souhaite que la destruction des nids primaires et secondaires soit rendue obligatoire sur le territoire lausannois »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité finance la destruction des nids de frelons asiatiques secondaires non seulement sur le domaine foncier de la ville de Lausanne mais également sur le domaine privé ».

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité subventionne l'acquisition de matériel pour l'équipe de bénévoles affiliée à la société d'apiculture de la ville de Lausanne et attachée à la destruction des nids secondaires de frelons asiatiques »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité finance la destruction des nids de frelons asiatiques secondaires non seulement sur le domaine foncier de la ville de Lausanne mais également sur le domaine privé ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf juin deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :